

<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS</b> <b>du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action</b> <b>- COMMUNE DE FONSORBES -</b> <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch</i>		Envoyé en préfecture le 03/01/2024 Reçu en préfecture le 03/01/2024 Publié le ID : 031-263103095-20231219-CCAS_CA_2023_23-DE
		<b>Séance du</b> <b>13 décembre 2023</b>
L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise SIMÉON.		<b>Acte n°</b> <b>CCAS 2023-23</b>
<b>Présent.e.s</b>	Mmes BOBO, CANE, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, MAINGAULT, LEMIRE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, SEVERAC J., SIMÉON, MM. FEDOU, SEVERAC Ph.	<b>Membres en exercice</b> 17
<b>Absent.e.s représenté.e.s</b>	Mme BRUN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme DAVILA a donné procuration à Mme SEVERAC J.	<b>Membres présents</b> 13
<b>Absent.e.s</b>	Mmes DUBOIS et VITET	<b>Date de la convocation</b> 6 décembre 2023
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme Françoise BOBO	
<b>Thème</b>	7.10 – DIVERS	
<b>Objet</b>	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Service de Gestion Comptable de Muret	

Mme la Présidente expose au Conseil d'administration que le Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes a reçu du Service de Gestion Comptable de Muret une demande d'admission en non-valeur pour plusieurs créances portant sur les années 2018 à 2021, dues par divers particuliers.

Effectivement, suite à diverses démarches du Service de Gestion Comptable de Muret restées infructueuses, ces créances ne peuvent être recouvrées.

La liste est la suivante :

	NATURE	ANNÉES	MONTANT
1	Portage des repas	2021	63,00 €
2	Portage des repas	2019	190,35 €
3	Logements temporaires	2018	160,98 €
		<b>TOTAL</b>	<b>414,33 €</b>

Aussi, Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration du CCAS de procéder à l'annulation des créances reconnues irrécouvrables, pour la liste ci-dessus, pour un montant total de 414,33 € et précise que cette annulation fera l'objet d'un mandatement au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

**Entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,**  
**le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés**  
**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'annulation des créances reconnues irrécouvrables, pour la liste ci-dessus, pour un montant total de 414,33 € et précise que cette annulation fera l'objet d'un mandatement au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

**Article 2 :** de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

**Article 3 :** de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.

**Article 4 :** d'insérer la présente délibération dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 13 décembre 2023.

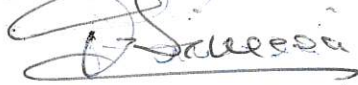
COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 décembre 2023 - acte n° 2023-23
Thème	7.10 – DIVERS
Objet	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Service de Gestion Comptable de Muret

**Article 5 :** de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.

**Article 6 :** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le TéléserviceTélérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire,  
Présidente du CCAS



Françoise SIMÉON



La Secrétaire de Séance



Françoise BOBO

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	21/12/2023
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 13 décembre 2023 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	21/12/2023